Actualités

CPias Occitanie

Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

Nouveau document réalisé par le CPIAS Occitanie :

à destination des EMS :

- comprendre de quoi parle-t-on?
- quels sont les risques?
- prévenir la transmission, notamment par le biais de la gestion des excreta
- quand et comment signaler?
- répondre aux questions les plus fréquentes : la CAT, le dépistage, la communication auprès des proches …

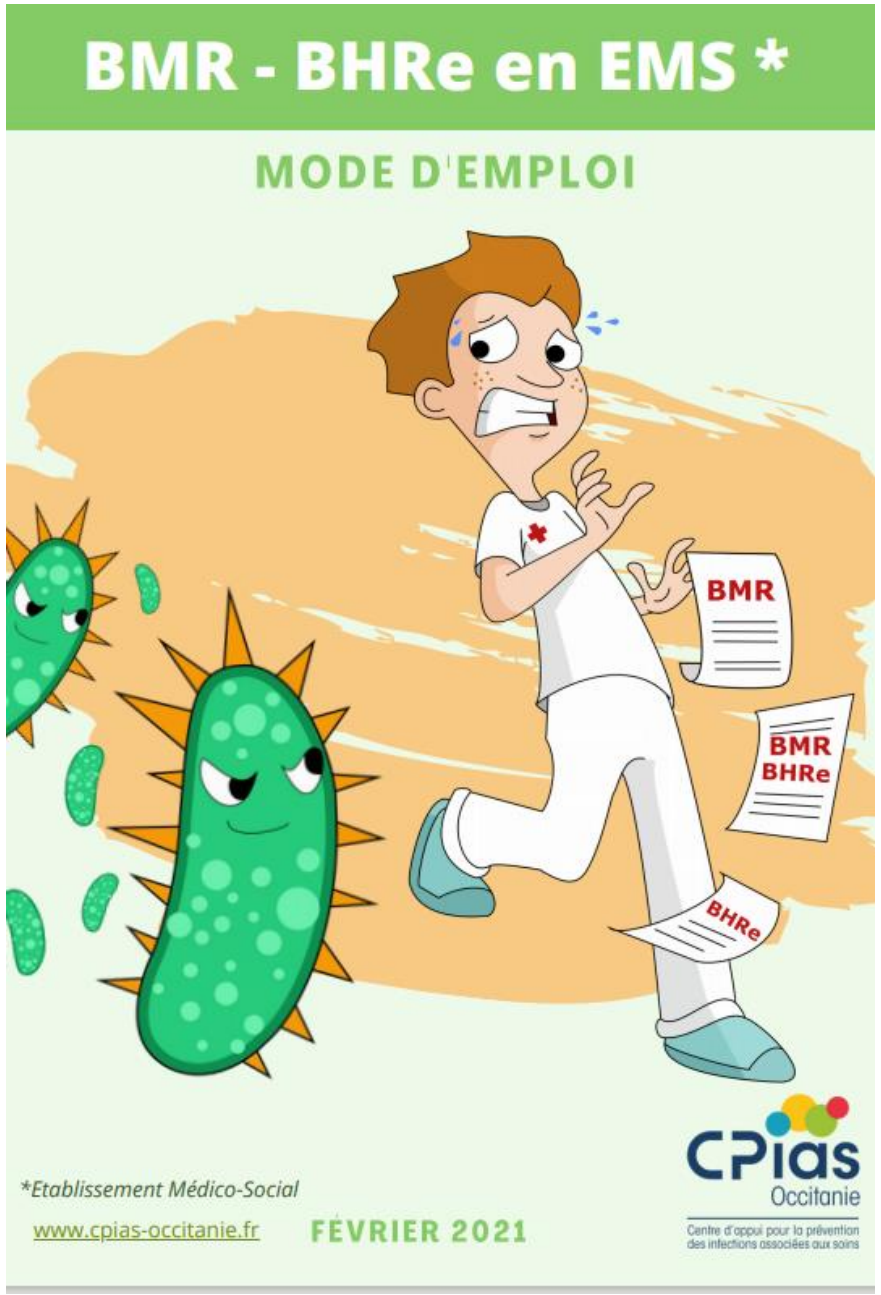

De quoi parle-t-on ?

Définition

Certaines bactéries développent des mécanismes de défense et deviennent résistantes à de nombreux antibiotiques : ce sont les Bactéries Multirésistantes (BMR). Certaines d'entre elles deviennent résistantes quasiment à tous les antibiotiques : ce sont les Bactéries Hautement Résistantes émergentes (BHRe).
Ces résistances peuvent se transmettre d'une bactérie à l'autre et rendre le traitement des infections très difficile.

Principales BMR :
- Staphylocoque doré multirésistant (SARM)
- Entérobactéries productrices de bêta-lactamase à spectre étendu (EBLSE)

BHRe :
- Entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC)
- Enterococcus faecium résistants aux glycopeptides (ERG)

Réservoirs

- SARM : peau et nez
- EBLSE et BHRe (EPC et ERG) : tube digestif

Voies de transmission

Mains, excreta (selles et urines), matériel et environnement

Les risques

Chaque individu peut être porteur d'une BMR ou d'une BHRe sans présenter de signes d'infection, on parle de colonisation. La personne est dite "porteur sain".
Cependant ces bactéries peuvent être à l'origine d'une infection ou être transmise à une personne susceptible de développer une infection qui sera très difficile à traiter.

Prévention de l'émergence

Prévention de la transmission croisée

Bon usage des antibiotiques

Pas de traitement des colonisations

Pas de prélèvement bactériologique sans signe clinique

En cas d'infection (présence de signes cliniques)

Appel à un médecin infectiologue

On ne traite pas "une BMR" ou "une BHRe" mais une **infection** à BMR ou BHRe. Le niveau de résistance de ces bactéries oblige à l'utilisation d'antibiotiques à large spectre, dont la prescription nécessite l'avis d'un infectiologue. Le conseil de ce spécialiste permettra de traiter au mieux cette infection tout en évitant de produire d'autres résistances.

Prévention de la transmission croisée : quelles mesures ?

Hygiène des mains

- SHA à privilégier
- Lavage au savon doux si mains visiblement souillées

Protection de la tenue

Port d'un tablier imperméable à usage unique en cas de contact direct avec le résident (mise au fauteuil, toilette, accompagnement avec aide aux WC...) ou son environnement (entretien des locaux, élimination du linge sale, gestion des déchets et des excreta)

Port de gants à bon escient (Précautions Standard)

Uniquement lors des contacts avec des liquides biologiques : les selles, les urines, la salive et les vomissures

Proscrits dans les situations suivantes :
- Soin sur peau saine (toilette du torse, prise de tension artérielle ...)
- Distribution du plateau repas ou des médicaments
- Aide à la marche, soins de kinésithérapie (mobilisation passive)
- Lors des animations (atelier cuisine)...

Entretien de l'environnement

- Bionettoyage quotidien
- Nettoyage désinfection des surfaces les plus touchées (poignées de porte, sonnette, mains courantes...)
- Nettoyage désinfection du matériel partagé après chaque utilisation
- Entretien des claviers d'ordinateur et des téléphones portables
- Pas de traitement spécifique du linge et de la vaisselle, tri habituel des déchets

Gestion des excreta

Résident continent :

Privilégier les sanitaires de la chambre

Si utilisation de seaux et de bassins :
- Élimination directe par le laveur-désinfecteur
- En l'absence de laveur-désinfecteur : utilisation d'un sac protecteur avec gélifiant à usage unique

Proscrire :
- Procédures manuelles de vidange
- Entretien des contenants avec des douchettes et pommeau de douche et/ou utilisation du lavabo (risques d'éclaboussures et d'aérosolisation)

Résident incontinent :

Élimination des protections anatomiques suivant la filière **déchets des ordures ménagères.**

Lieu de vie

Si possible chambre individuelle avec sanitaires

Accès possible aux espaces de vie communs et aux activités dans le respect des règles d'hygiène (hygiène des mains du résident, port de vêtements propres, pansement protégé, entretien du matériel utilisé)

Hygiène des mains de tous, une priorité pour la protection de nos AINES

Information / Communication

Informer les intervenants extérieurs et professionnels

- Appliquer les recommandations pour la prévention de la transmission croisée
- En cas de transfert : informer les soignants des services receveurs et les transporteurs
  Utiliser une fiche de transfert ou a minima indiquer :
  - Résident porteur de BMR ou BHRe
  - Le nom de la BMR ou BHRe
  - Le site anatomique

Informer le résident et ses proches en visite

- Faire une hygiène des mains avec la SHA en entrant et en sortant
- Ne pas s'assoir sur le lit
- Ne pas utiliser les toilettes de la chambre du résident

Une information écrite doit être donnée au résident et ou à sa personne de confiance.

Dépistage

Il n'est pas recommandé de dépister les résidents contacts en cas de présence d'un résident porteur de BHRe. (R51) *
Il n'est pas recommandé de dépister les résidents connus porteurs de BHRe sauf en cas de transfert en MCO. (R52) *

**« Actualisation des recommandations relatives à la maîtrise de la diffusion des bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRe), HCSP, Décembre 2019 »*

Signalement

Toute identification d'une BHRe (infection ou portage) et tous les cas groupés de BMR doivent faire l'objet d'un signalement externe via le **portail de signalement** ou sur **e-sin** si l'EHPAD est rattaché à un établissement de santé (ES).

3 mémentos explicatifs disponibles sur notre site internet reprennent les démarches à suivre pour signaler en fonction du statut de l'établissement : EHPAD non rattaché à un ES, EHPAD rattaché et FAM-MAS. (cf exemple ci-dessous).

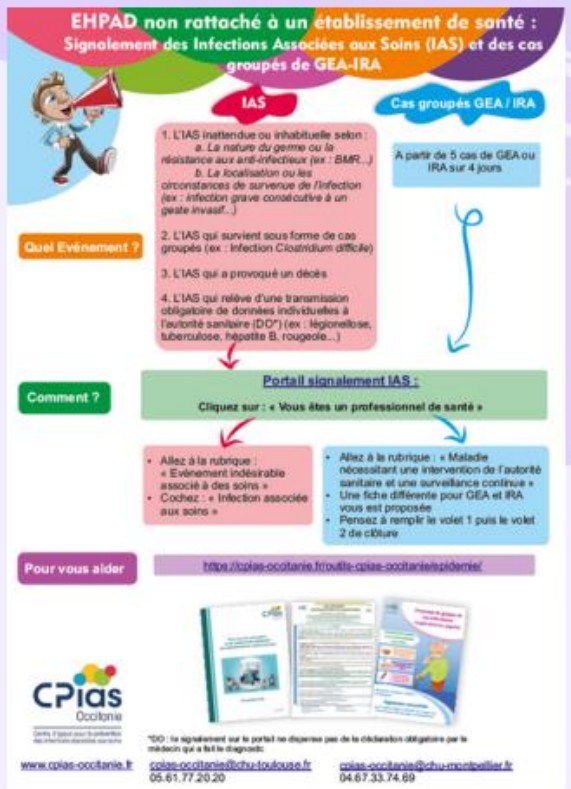

Affiche EHPAD non rattachés à un ES

Affiche EHPAD rattachés à un ES

Affiche FAM / MAS

Gestion des déchets d'activités de soins

Objectifs

- Proposer une **définition stricte** des DASRI s'appuyant sur **l'analyse du risque infectieux réel** associé aux déchets d'activités de soins
- Fournir un **outil d'analyse** aux structures de soins d'Occitanie (ES et EMS) afin de leur permettre d'améliorer la gestion de leurs déchets d'activités de soins
- **Contribuer au plan national à faire évoluer les règles de tri des DAS**

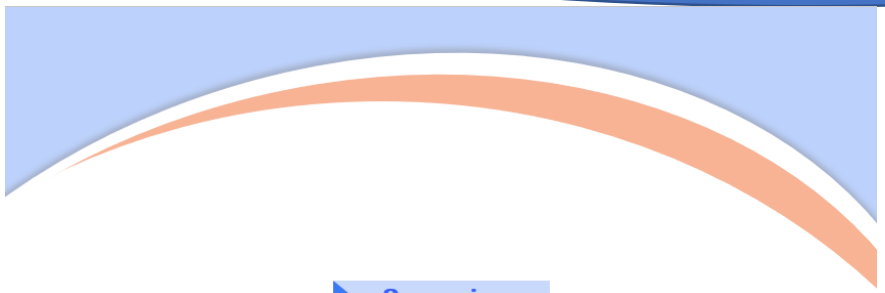

Sommaire

Groupe de travail **3**
Groupe de lecture **4**
Acronymes **5**
Introduction **6**
Contexte **7**
1. Réglementaire 7
2. Économique 7
3. Sociétal et environnemental 7

Objectifs **8**
Définitions **8**
1re partie : évaluation du risque infectieux des DAS **9**
2e partie : évaluation de la maîtrise du risque infectieux tout au long du processus déchets **11**
3e partie : autres filières **11**
Annexes **13**

=> Diffusé février 2021

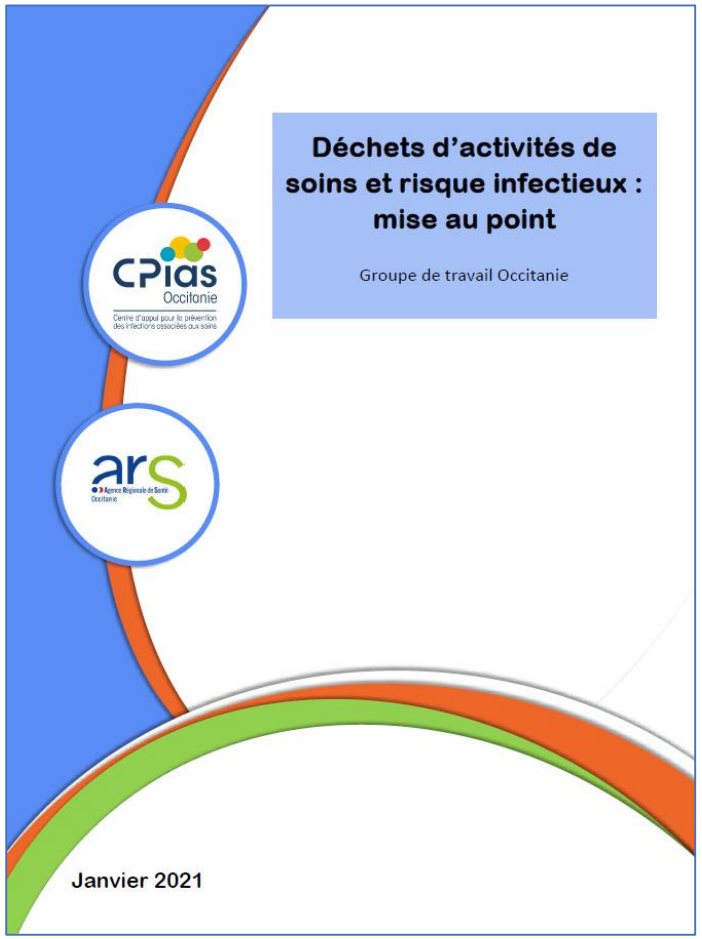

=> Déclinaison ville prévue 2e trimester 2021

Ne sont pas des DASRI*, en raison de l'absence de voie de pénétration chez l'homme des micro-organismes susceptibles d'être portés par le déchet, qu'il soit ou non souillé ou taché de sang ou d'autre produit biologique (liste non exhaustive) :

Abaisse-langue, bandelettes de mesure, changes, protections gynécologiques, fils de suture (sans aiguille), mèches, coton, compresses, pansements, bandes, seringues (sans aiguille), champs, doigtiers, EPI (masques, tabliers, sur blouses, gants, coiffes), embouts auriculaires jetables, matériel de prélèvement sans perforant, matériel de perfusion (tubulures, prolongateurs, robinets, poches vides…), sondes, poches, tubes et flacons de liquides biologiques incassables vides ou non, crachoirs, seringues, cathéters…

La seule présence de sang ou de liquide biologique n'est pas un critère de classement en DASRI.

*sauf s'ils répondent aux critères 3 ou 4 de la liste « DAS à éliminer obligatoirement en DASRI » ci-dessous

➢ Liste de DAS à éliminer obligatoirement en DASRI

1. **Les DAS explicitement définis dans la réglementation :**
   - Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique ;
   - Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption ;
   - Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables.
2. **Les contenants de produits biologiques cassables (tubes en verre)**
3. **Les DAS présentant un risque infectieux exceptionnel****
4. **Les DAS produits lors des soins aux patients dont la pathologie infectieuse fait l'objet d'une instruction particulière des autorités sanitaires dans un contexte spécifique de risque infectieux ou épidémique.**

** On entend par « risques infectieux exceptionnels » ceux liés aux agents pathogènes du groupe 4 (ex : fièvres hémorragiques). En raison de la pathogénicité et des voies de transmission de ces pathologies, les DAS issus de la prise en charge de patients atteints de ces pathologies présentent un risque infectieux réel.

➢ Modes d'élimination des DASRI

- Les modes d'élimination des DASRI sont, soit le prétraitement par désinfection (banalisation), soit l'incinération.
- Les matériels et matériaux piquants ou coupants sont éliminés dans un collecteur spécifique répondant aux normes en vigueur.
- Concernant les DASRI perforants (DP), le délai d'élimination en fonction du poids de déchets produits est décompté à partir de la fermeture définitive du collecteur. Le délai entre sa mise en service (première utilisation) et sa fermeture définitive n'est pas réglementé.

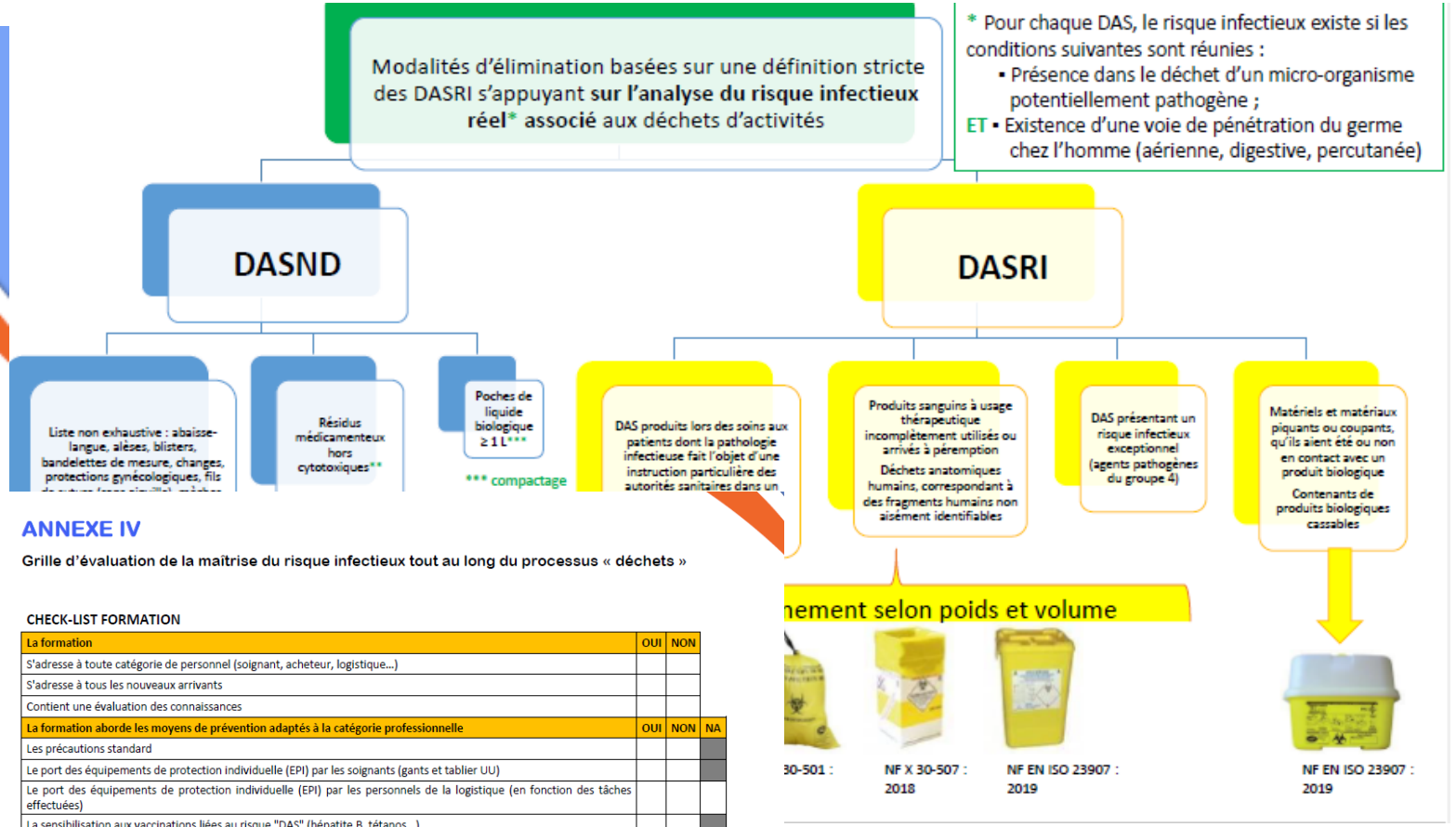

ANNEXE IV

Grille d'évaluation de la maîtrise du risque infectieux tout au long du processus « déchets »

CHECK-LIST FORMATION

La formation	OUI	NON	
S'adresse à toute catégorie de personnel (soignant, acheteur, logistique…)			
S'adresse à tous les nouveaux arrivants			
Contient une évaluation des connaissances			
La formation aborde les moyens de prévention adaptés à la catégorie professionnelle	**OUI**	**NON**	**NA**
Les précautions standard			
Le port des équipements de protection individuelle (EPI) par les soignants (gants et tablier UU)			
Le port des équipements de protection individuelle (EPI) par les personnels de la logistique (en fonction des tâches effectuées)			
La sensibilisation aux vaccinations liées au risque "DAS" (hépatite B, tétanos…)			
La conduite à tenir en cas d'Accident d'Exposition au Sang ou aux Liquides Biologiques			
La formation présente les modes d'emploi et recommandations sur les collecteurs à déchet perforant (DP) utilisés dans l'établissement	**OUI**	**NON**	**NA**
L'utilisation du collecteur au plus près du soin			
La fiche de montage du collecteur / "Clip couvercle"			
La fermeture provisoire du collecteur			
La fermeture définitive du collecteur			
L'utilisation des encoches de désolidarisation du collecteur			
Les modalités d'utilisation du support			
Le niveau de remplissage à respecter			
Le délai règlementaire d'élimination à respecter (après fermeture définitive du collecteur)			
L'indication des dates d'ouverture et de fermeture prévue du collecteur (fonction de la durée d'utilisation définie dans l'établissement)			
Ce qui se met dans le collecteur			
La nécessité d'identifier le service			
L'identification de l'établissement si possible (nom ou FINESS)			
La formation présente les modes d'emploi et recommandations sur les SACS et/ou CARTONS utilisés dans l'établissement	**OUI**	**NON**	**NA**
Le montage et la fermeture des cartons			
Le niveau de remplissage à respecter			
L'indication de la date de fermeture			
Les bonnes pratiques d'utilisation (ex : pas de sac au sol…)			

https://www.preventioninfection.fr/

☞ Les vidéos #HygTocToc

#HygTocToc n°7

De quel côté mettre son masque chirurgical ?

Horizontalement ? Verticalement ? En diagonale ? Les étudiants en hygiène vous aident à trouver de quel côté l'on met le masque : son bon sens de positionnement.

#HygTocToc n°8

Quel intérêt de pulvériser de la SHA sur les caddies ?

La SHA est-elle efficace sur les surfaces telles que les caddies de supermarché ? Est-ce qu'une hygiène des mains est nécessairement associée ?

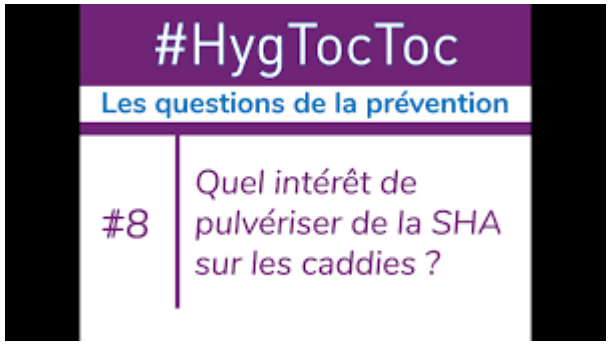

https://www.preventioninfection.fr/hygtoctoc-les-questions-de-la-prevention/

CPias Occitanie

Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

Habilitation DPC

2021

A&M

GIPSE
L'excellence en formation santé

Actions régionales

Journées pour les Établissements de santé	
4 mars, **en visioconférence**	**Journée signalement / surveillance des IAS**
1er avril, **en visioconférence**	**Réseau des professionnels en hygiène hospitalière**
2 avril, **en visioconférence**	**Réseau des praticiens en hygiène**
3 juin, Toulouse	**Correspondants en hygiène**
19 octobre, Rodez	**Journée Régionale de Prévention des IAS**
20 octobre, Rodez	**Réseau des praticiens en hygiène**

Journées en présentiel Établissements médico-sociaux	
22 juin, Toulouse	**Prévention du risque infectieux en MAS et FAM**
16 novembre, Castelnau le Lez	**Prévention du risque infectieux en EHPAD**

Un programme détaillé vous sera envoyé avant chaque manifestation et sera mis en ligne sur notre **site internet**

Toutes les inscriptions se font en ligne sur notre site

Formations Montpellier

17-18-19 mars

Référent IAS et optimisation des fonctions logistiques en EMS

Public : **Référents IAS, IDEC, médecins coordonnateurs**
Durée : 3 jours de formation
Lieu : Castelnau-Le-Lez

Coût : **570 €**

---

15 avril

Signaler et surveiller les IAS : les enjeux

Nouveau

Public : **Professionnels des ES**
Durée : 1 jour de formation
Lieu : Castelnau-Le-Lez

Coût : **240 €**

---

8 juin

Référent vaccination en EMS

Nouveau

Public : **Professionnels des EMS**
Durée : 1 jour de formation
Lieu : Castelnau-Le-Lez

Coût : **240 €**

---

21 sept.

Rôle de l'IDE dans la lutte contre l'antibiorésistance

Nouveau

Public : **IDE hygiéniste / IDE référent IAS**
Durée : 1 jour de formation
Lieu : Castelnau-Le-Lez

Coût : **240 €**

---

30 sept. + 25 nov.

Construire son DARI et faire vivre le plan d'actions

Nouveau format

Public : **Cadres, IDEC, médecins coordonnateurs, référents DARI**
Durée : 2 jours de formation (1 + 1 jour)
Lieu : Béziers

Coût : **390 €**

---

14 oct.

Hygiène respiratoire, quelle stratégie ?

Nouveau

Public : **Référent IAS et médecins coordonnateurs**
Durée : 1 jour de formation
Lieu : Castelnau-Le-Lez

Coût : **240 €**

Formations Toulouse

23 mars

La simulation pour promouvoir la prévention des IAS

Public : **Hygiénistes et IDEC référents**
Durée : 1 jour de formation
Lieu : Toulouse

Coût : **240 €**

---

13 avril

Prévention du risque infectieux lié aux dispositifs intravasculaires (PICC, MIDLINE)

Public : **IDE, hygiénistes**
Durée : 1 jour de formation
Lieu : Toulouse

Coût : **240 €**

---

23 sept.

Gestion d'une épidémie

Public : **Hygiénistes et référent IAS en EMS**
Durée : 1 jour de formation
Lieu : Toulouse

Coût : **240 €**

11-12-13 oct. + 18 nov.

Référents IAS

Public : **Cadres, IDEC, formateurs**
Durée 4 jours de formation (3 + 1 jour d'APP dans l'établissement)
Lieu : Toulouse

Coût : **760 €**

---

23 nov.

Prévention des IAS par l'optimisation des fonctions logistiques en EMS

Public : **Référents IAS en EMS, IDEC, référents qualité, gouvernantes**
Durée : 1 jour de formation
Lieu : Toulouse

Coût : **240 €**

Précautions standard

Formation à distance

Formation e-learning Précautions Standard

Cette **formation en ligne sur les précautions standard** est destinée aux professionnels **paramédicaux** des **établissements de santé et médico-sociaux**. **La formation ouverte et à distance** (FOAD) permet une adaptation des temps d'apprentissage aux contraintes des services. Cette formation mobilise les apprenants sur la même durée qu'une journée en présentiel, soit **7 heures**. Elle comprend **3 modules d'apprentissage** s'appuyant sur des **situations pratiques de soins**.

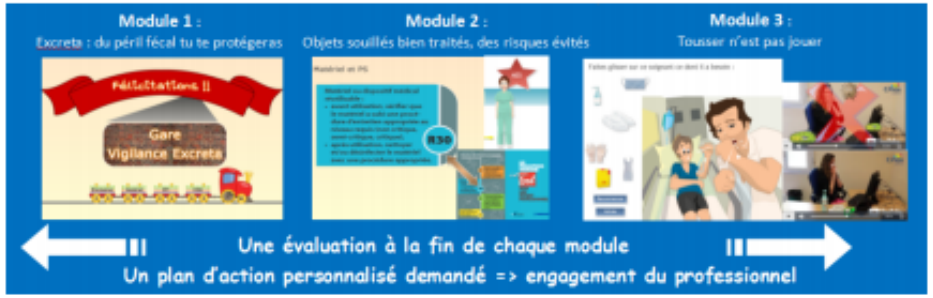

COVID

Un module spécial Covid a été ajouté intégrant les mécanismes de transmission de ce virus afin que le professionnel puisse appliquer les bonnes pratiques pour s'en protéger et éviter de le transmettre.

Tarif dégressif : 110 à 180 €/personne selon le nombre d'inscrits par établissement

Nouveaux RDV en webinaire

Ces temps d'information et d'échange seront consacrés aux aspects méthodologiques liés aux missions nationales du RéPias ou à des sujets techniques suite à l'émission de nouveaux guides et recommandations.

Nos webinaires sont organisés via la plateforme GoToMeeting et restent accessibles en ligne après leur déroulement pour celles et ceux qui ne peuvent y assister.

Mardi 22 juin 2021

10 h – 16 h 30

MAS Concorde – FAM l'Ayguebelle
Saint Lys

Journée de Prévention des IAS en FAM, MAS et IEM

CPias Occitanie
Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

PRE – PROGRAMME

Actualités Covid
Point épidémiologique (SPF Occitanie)
Equipes mobiles d'appui PH : rôles et missions
Retour d'expériences d'établissements

Nouveau document déchets DASRI

BMR-BHRe en EMS : mode d'emploi

Traitement des dispositifs médicaux

Au programme

- Antibiorésistance
  Gestion KT VP et Midline
- Actualités Covid-19
- Boite à outils MATIS
- Dasri: mise au point
- PS/PC
  Usage raisonné des détergent désinfectant : outil
- VDR Bloc opératoire

Congrès SF2H

- Du **lundi 4 au mercredi 6 octobre 2021**
- Cité des Congrès de Nantes.
- Appel à communication REX Covid !!!

Date limite de soumission
le 20 avril 2021

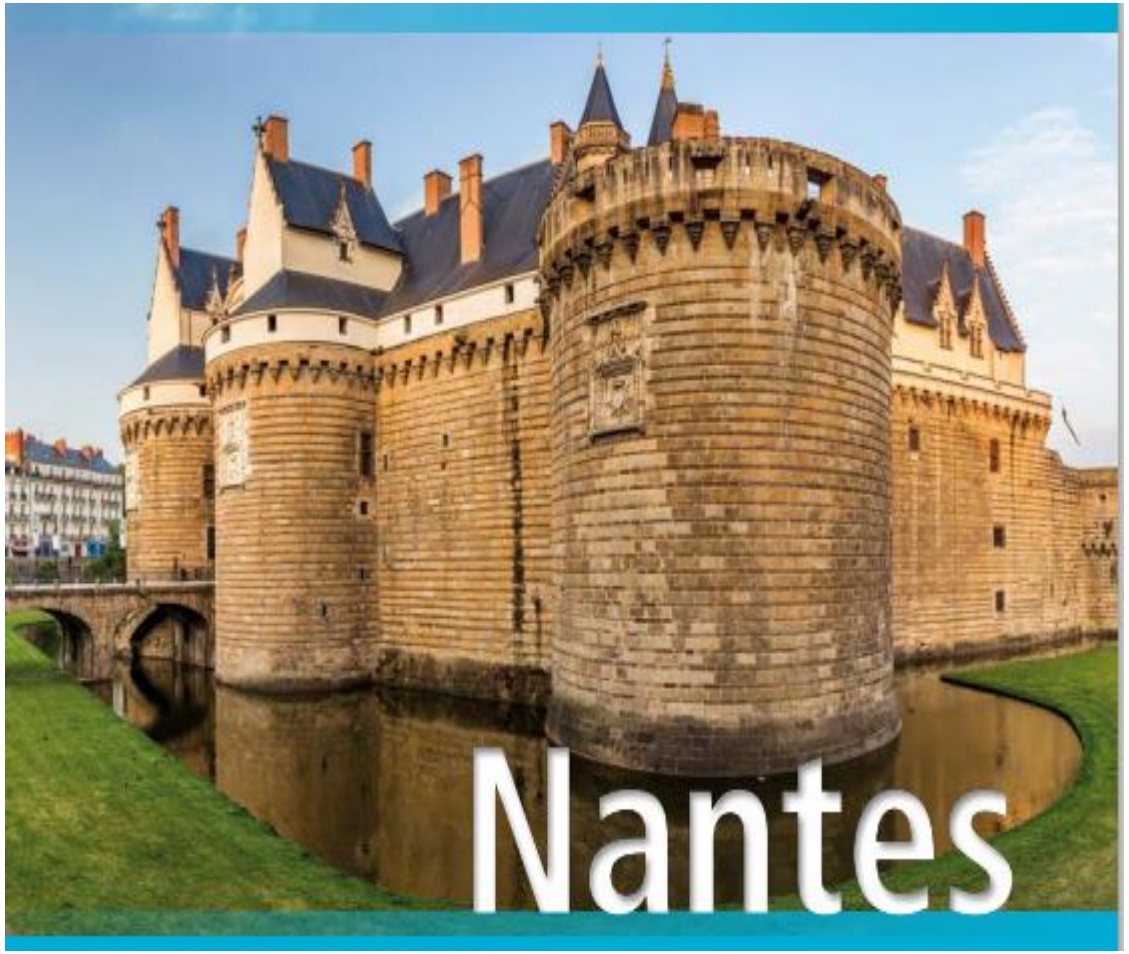

Reportées au 27 et 28 octobre 2022.